

Votre guide pratique
POUR GÉRER, RÉDUIRE ET TRIER
VOS DÉCHETS

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU

▶ N° Vert 0 800 100 311

SUIVEZ le guide!

Nevers Agglomération vous propose ce guide pour vous accompagner dans la gestion, la réduction et le tri de vos déchets au quotidien.

Vous y trouverez :

- Une présentation de Nevers Agglomération
- Les modalités de collecte et les règles d'attribution des contenants
- Les consignes de tri
- Des informations sur le devenir de vos déchets
- Des astuces et conseils pour réduire vos déchets
- Des informations sur les coûts et modalités de financement du service
- Des informations sur les sanctions encourues en cas d'infractions

Conservez bien ce guide, il est là pour vous faciliter la vie et vous donner toutes les informations nécessaires pour bien gérer vos déchets !

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter Nevers Agglomération :

124, route de Marzy – CS 90041

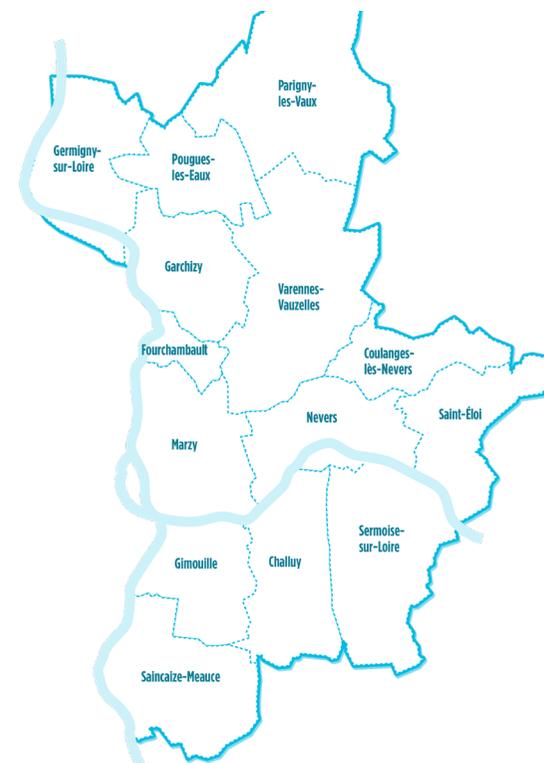
58027 NEVERS Cedex

Tél : 03 86 61 81 60

Mail : hotel.communautaire@agglo-nevers.fr

Site internet : www.agglo-nevers.net

N° Vert 0 800 100 311



NEVERS AGGLOMÉRATION EN CHIFFRES :



14

communes

67 970

habitants

500 KG
de déchets/an/habitant



Objectif de réduction
de **15% DES DÉCHETS**
EN 2026

MODALITÉS de collecte

Les emballages, papiers et ordures ménagères des particuliers, des artisans, des commerçants, des administrations, des établissements publics, des associations... sont collectés en **PORTE À PORTE** (en sac ou en bac) ou en **APPORT VOLONTAIRE**.

A CHAQUE PROFIL UNE COLLECTE ADAPTÉE

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Sacs et bacs (avec couvercles fermés) sont à présenter devant ou au plus près de l'habitation ou de l'activité professionnelle, sur les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique.



- Les déchets doivent être sortis **la veille au soir** pour les **collectes** qui ont lieu le **matin** et **avant midi** pour les **collectes** qui ont lieu **l'après-midi**.

- Tout contenant non présenté aux horaires fixés devra être remis et présenté à la prochaine collecte du même flux.

- Les contenants doivent être remis le plus rapidement possible après la collecte.



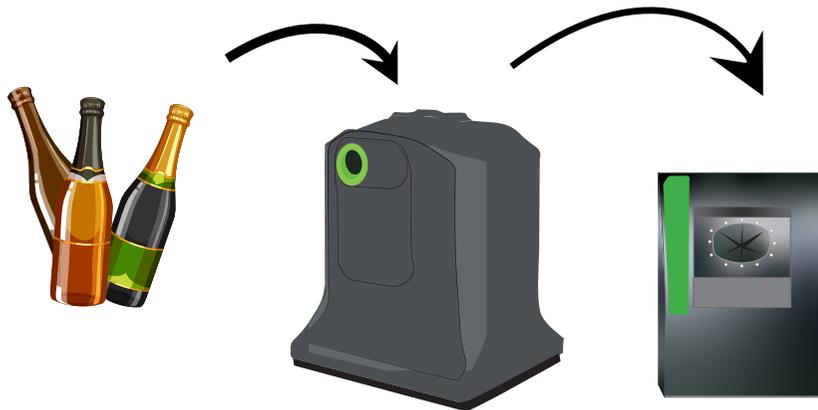
QUAND C'EST FÉRIÉ, PAS DE TOURNÉE !

Pour obtenir plus d'informations sur les **jours et horaires de collecte**, référez-vous à votre **calendrier de collecte** ou contactez Nevers Agglomération (calendrier également consultable sur le site internet) ou votre mairie.

MODALITÉS de collecte

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le **verre d'emballage** (pots, bocaux, bouteilles) est collecté en **apport volontaire** grâce à un réseau de colonnes enterrées et de bornes aériennes



La collecte des **textiles**, linges de maison et chaussures se fait en apport volontaire grâce à un réseau de bornes



Les vêtements, les chaussures et le linge de maison doivent être propres, secs, non souillés et déposés dans ces bornes dans un sac fermé (30L). Les chaussures doivent être liées par paire.



Vous pouvez aussi donner vos textiles, linges de maison et chaussures en bon état aux associations ou les revendre d'occasion.

Pour connaître le point de collecte du verre ou des textiles le plus proche de chez vous, rendez-vous sur <https://www.agglo-nevers.net/>
Ne rien déposer au pied de ces contenants



Vos **ordures ménagères**, vos **emballages** et vos **papiers** sont collectés dans certains quartiers ou sur certaines communes grâce à un réseau de colonnes enterrées.



Aucun déchet ne doit être déposé au pied de ces colonnes !

CONSIGNES *de sécurité*

Pour une collecte en toute tranquillité,
quelques consignes de sécurité à respecter !



■ PRODUITS DANGEREUX

Respectez les consignes de tri et ne présentez pas à la collecte des produits ou objets susceptibles d'exploser, d'enflammer les déchets, de blesser le public ou les agents de collecte. Les seringues et aiguilles doivent être déposées en pharmacie et non dans les ordures ménagères ou avec les emballages.

■ STATIONNEMENT

Ne stationnez pas à proximité des points d'apport volontaire. Ne stationnez pas dans les zones de demi-tour en bout d'impasse.

■ CIRCULATION

En voiture : respectez les distances de sécurité et ne doublez pas le camion de collecte car un équipier est sur le marche-pied et vous risquez de le percuter.

À vélo : de nuit, utilisez un éclairage et portez un gilet haute visibilité. Ne doublez pas les camions de collecte dans les angles morts car le conducteur ne vous voit pas.

À pied : lors de manœuvres du camion, assurez-vous d'être vu par le conducteur.

En voiture, à vélo ou à pied : lors de la collecte des points d'apport volontaire, ne circulez pas sous la grue du camion.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION *des contenants*

Sacs ou bacs... A chaque situation, sa solution !

•Bacs réservés à la collecte des ordures ménagères

distribués gratuitement pour

- les habitations collectées une fois par semaine
- les habitations de 4 logements et plus
- les points de regroupement quelle que soit leur fréquence



En cas de casse, vol, incendie ou usure, Nevers Agglomération ne remplacera pas ou ne réparera pas votre bac individuel car il s'agit d'une dotation initiale et unique. Il sera en revanche remplacé pour les habitations de 4 logements et + ainsi que pour les points de regroupement, sur présentation d'un dépôt de plainte en cas de vol, incendie ou vandalisme.

•Bacs réservés à la collecte des emballages et des papiers

distribués gratuitement pour :

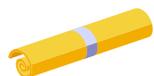
- les habitations collectées une fois tous les 15 jours
- les habitations de 4 logements et plus
- les points de regroupement quelle que soit leur fréquence



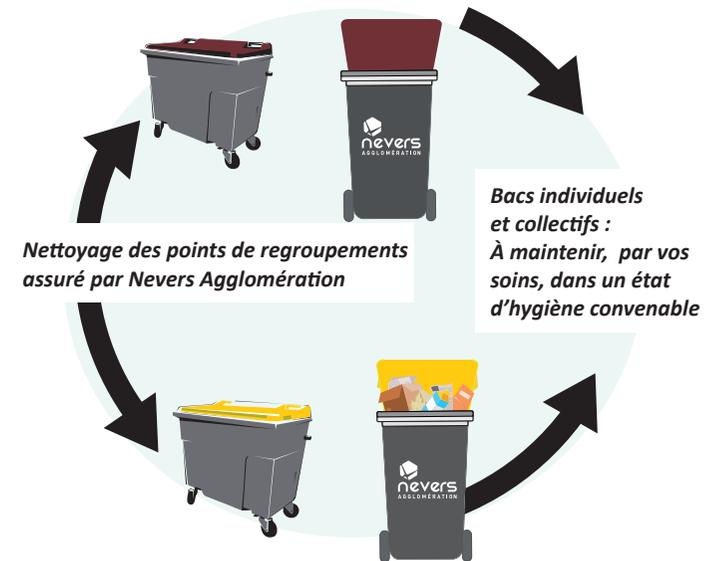
En cas de casse, vol, incendie, usure, Nevers Agglomération remplacera ou réparera votre bac. Un dépôt de plainte vous sera demandé en cas de vol, incendie ou vandalisme.

•Vous n'avez pas la place de stocker un bac jaune et/ou êtes collectés une fois par semaine pour les emballages et papiers ?

Des sacs plastiques transparents jaunes sont fournis gratuitement par Nevers Agglomération (à retirer à l'accueil de Nevers Agglomération ou dans votre mairie).



Vous ne pouvez pas utiliser d'autres sacs jaunes que ceux fournis par Nevers Agglomération.



Pour toutes questions concernant un problème de maintenance ou une demande de bac merci de contacter le N° vert

▶ N° Vert **0 800 100 311**

ou faire votre demande sur Nevers Agglo dans ma poche

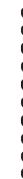
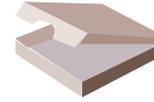
CONSIGNES *de tri*

TRIEZ SANS VOUS TROMPER !

**TOUS LES
EMBALLAGES
ET PAPIERS
VONT DANS LA
POUBELLE
JAUNE**



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PAPIERS

**TOUS LES EMBALLAGES
EN CARTON**

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL



La poubelle jaune n'accepte que les emballages et les papiers.
Si ce n'est pas un emballage (ou un papier), même s'il est en
plastique ou en métal il va ailleurs !

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU

N° Vert 0 800 100 311

RETROUVEZ ÉGALEMENT TOUTES VOS CONSIGNES DE TRI SUR

WWW.AGGLO-NEVERS.NET

**EN VRAC,
SANS LES IMBRIQUER
SANS LES LAVER
BIEN LES VIDER**



CONSIGNES *de tri*

TRIEZ SANS VOUS TROMPER !

**DÉPOSEZ
ICI VOS
EMBALLAGES
EN VERRE**

POTS, BOCAUX EN VERRE



**BOUTEILLES ET FLACONS
EN VERRE**



DÉCHETS NON ACCEPTÉS :

- Ampoules
- Verres et vaisselles cassés
- Bouchons et capsules
- Vitres et miroirs cassés

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU

▶ N° Vert 0 800 100 311

RETROUVEZ ÉGALEMENT TOUTES VOS CONSIGNES DE TRI SUR

WWW.AGGLO-NEVERS.NET



**EN VRAC
SANS BOUCHON
SANS CAPSULE
SANS COUVERCLE**

PAS DE DÉPÔT À COTÉ

SOUS PEINE DE SANCTIONS



CONSIGNES *de tri*

TRIEZ SANS VOUS TROMPER !

LES
ORDURES
MÉNAGÈRES
VONT DANS LA
POUBELLE
MARRON

LES PRODUITS D'HYGIÈNE



JETEZ-MOINS, OPTER POUR DU RÉUTILISABLE

AUTRES



JETEZ-MOINS,
COMPOSTEZ !

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU

 N° Vert 0 800 100 311

RETROUVEZ ÉGALEMENT TOUTES VOS CONSIGNES DE TRI SUR

WWW.AGGLO-NEVERS.NET

EN SAC FERMÉ

PAS DE DÉPÔT À COTÉ

SOUS PEINE DE SANCTIONS





VOS déchèteries

3 déchèteries pour les particuliers à votre service !

DÉCHÈTERIE DES TAUPIÈRES

03 86 59 42 88
IMPASSE DES TAUPIÈRES
À NEVERS

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	8 h à 19 h	14 h 30 à 18 h
Mardi	13 h 30 à 19 h	14 h 30 à 18 h
Mercredi	8 h à 19 h	14 h 30 à 18 h
Jeudi	13 h 30 à 19 h	14 h 30 à 18 h
Vendredi	8 h à 19 h	14 h 30 à 18 h
Samedi	8 h à 19 h	9 h à 18 h

Horaires d'été : du 1^{er} mars au 15 novembre

Horaires d'hiver : du 16 novembre au 28 (ou 29) février.

DÉCHÈTERIE DU PRÉ-POITIERS

03 86 57 73 30
RUE DU PRÉ-POITIERS
À NEVERS

	ÉTÉ	HIVER
Lundi	8 h à 19 h	9 h 30 à 17 h 30
Mardi	8 h à 13 h	9 h 30 à 12 h 30
Mercredi	8 h à 19 h	9 h 30 à 17 h 30
Jeudi	8 h à 13 h	9 h 30 à 12 h 30
Vendredi	8 h à 19 h	9 h 30 à 12 h 30
Samedi	8 h à 19 h	9 h 30 à 17 h 30

DÉCHÈTERIE MOBILE PRÉSENTE À :

POUGUES-LES-EAUX
(Parking des services techniques) :

Les lundis semaines paires
et samedis semaines impaires

Horaires d'été : de 11 h à 17 h 30

Horaires d'hiver : de 11 h à 16 h

CHALLUY

(Parking des services techniques) :

Les lundis semaines impaires
et samedis semaines paires

Horaires d'été : de 11 h à 17 h 30

Horaires d'hiver : de 11 h à 16 h

Les **badges** sont **délivrés gratuitement** dans les **déchèteries** pour les habitants munis d'un justificatif de domicile.



Pour gagner du temps lors de votre passage en déchèterie, regroupez vos déchets par catégorie en amont !

L'accès est limité à **24 passages gratuits par an et par badge** sans limite de volume pour tous types de déchets.

À partir du **25^e apport**, chaque passage est facturé **10 €**.

VOS déchèteries

Les déchets acceptés – Bien trier en déchèterie



Produits dangereux comme peintures, enduits, colles, mastics, solvants, liquide de refroidissement, insecticides, combustibles, thermomètre à mercure



Tontes, feuilles, branches, plantes...
Vous pouvez aussi composter et broyer vos végétaux au lieu de les déposer en déchèterie.



Pneumatiques déjantés



Huiles de vidange



Appareils électriques et électroniques (réfrigérateur, TV, grille-pain, machine à laver, aspirateur, micro-onde...)



Tous types de métaux



Cailloux, sable, carrelage, parpaings, pierres, pots de fleur en terre cuite, briques, ardoise, etc



En bois, portes et fenêtres sans vitre, parquet, lambris, palettes, planches



Piles et batteries...



Radiographies



Huiles de friture



Néons et lampes portant la mention poubelle barrée



Mobilier en bois, en plastique ou en métal comme les fauteuils, matelas, salon de jardin...



Rembourrés (coussin, couette, oreiller)



Emballage en verre (bouteilles, pots, bocaux et flacons...)

VOS déchetseries

Les déchets acceptés – Bien trier en déchèterie



Capsules de café Nespresso uniquement



Placoplâtre



Stylos, feutres, marqueurs, correcteur, crayons...



Cartouches d'encre



Papiers, journaux...



Gros cartons bruns (pliés)



Textiles de maison, vêtements, linges, chaussures, maroquinerie...



Tout venant c'est-à-dire tout ce qui ne se recycle pas dans une des catégories listées précédemment (papier peint, revêtements de sol, isolation...)



JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE POUR PROFESSIONNELS :

Plaques d'amiante fibrociment paletisées et filmées ou stockées dans des « big-bag » (gratuit)



Vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie ?

Nevers Agglomération propose un service de collecte payant et sans limite de volume. Contactez-nous au N° vert pour plus d'infos et prendre rdv.  **N° Vert 0 800 100 311**



Il est interdit de descendre dans les bennes et/ou de récupérer des objets ou matériaux déjà déposés.

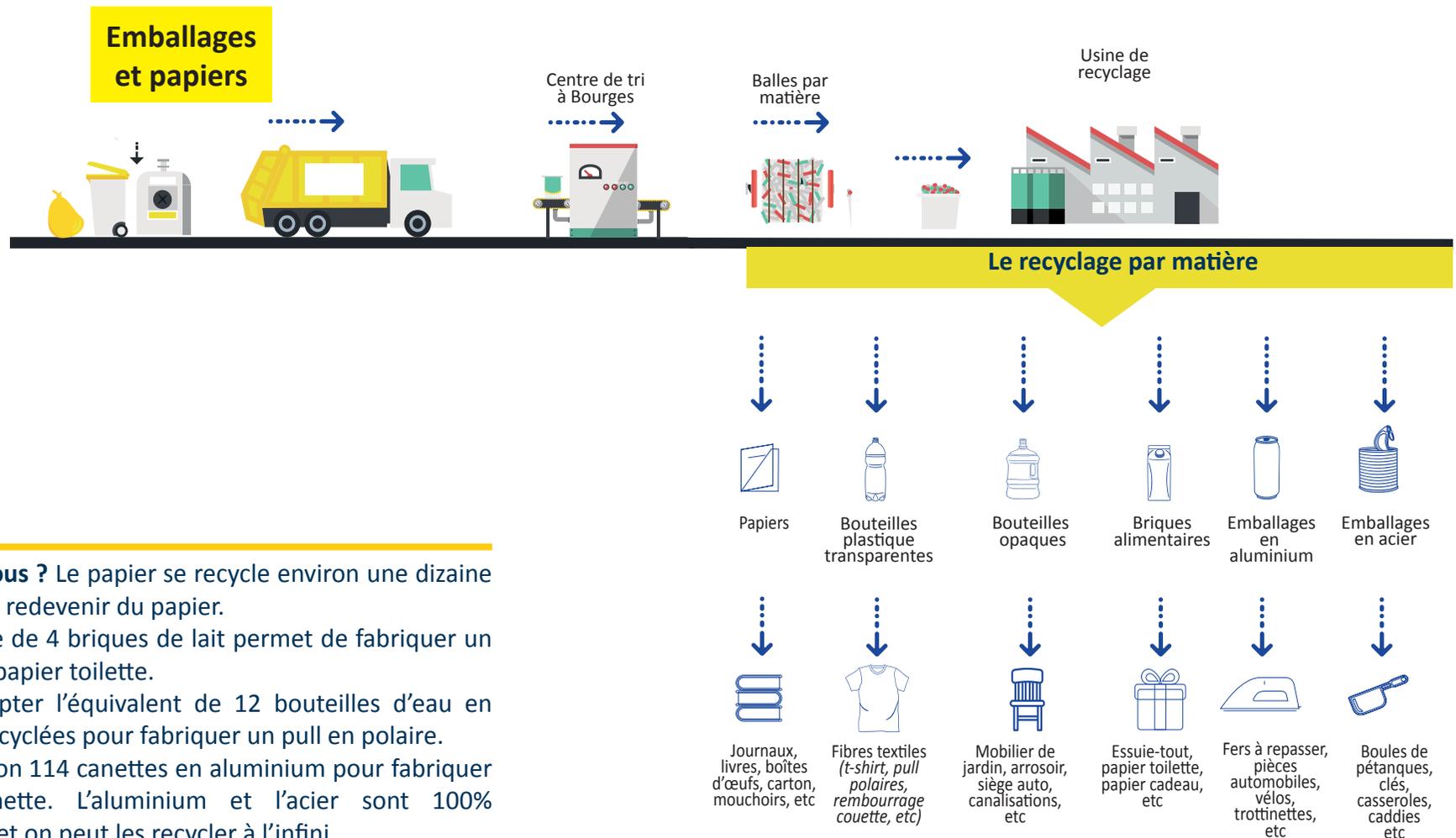
QUE DEVIENNENT vos déchets ?

Vos déchets sont des ressources !

Les emballages et les papiers sont acheminés au centre de tri à Bourges où ils sont triés par matière, mis en balles par une presse et stockés dans un local en vue de leur enlèvement vers les filières de recyclage appropriées selon les matières.

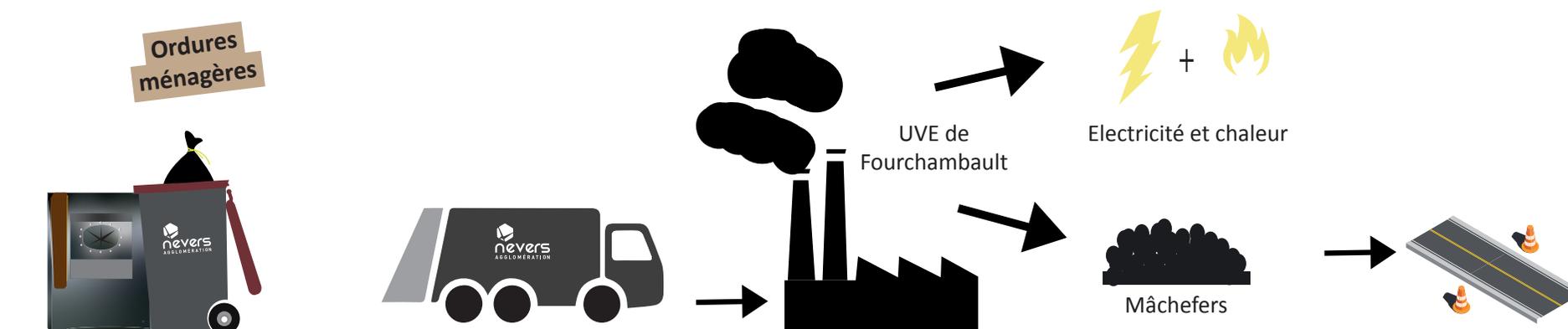


Le saviez-vous ? Le papier se recycle environ une dizaine de fois pour redevenir du papier.
Le recyclage de 4 briques de lait permet de fabriquer un rouleau de papier toilette.
Il faut compter l'équivalent de 12 bouteilles d'eau en plastique recyclées pour fabriquer un pull en polaire.
Il faut environ 114 canettes en aluminium pour fabriquer une trottinette. L'aluminium et l'acier sont 100% recyclables et on peut les recycler à l'infini.



QUE DEVIENNENT vos déchets ?

Vos déchets sont des ressources !



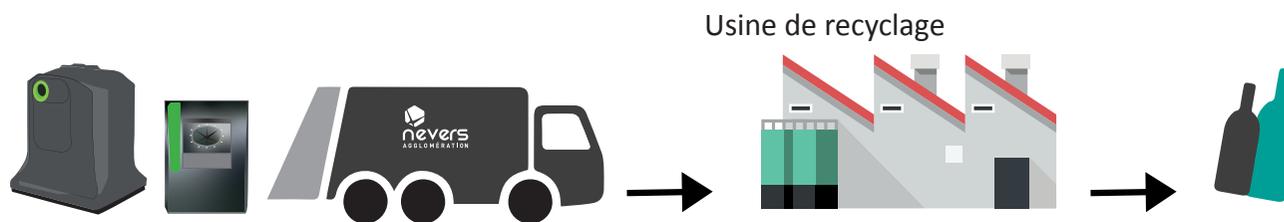
Les **ordures ménagères** sont acheminées jusqu'à l'**usine de valorisation énergétique** (UVE) située à Fourchambault et sont ensuite **incinérées**. L'incinération des ordures ménagères produit de l'**électricité et de la chaleur** qui alimentent un réseau de chaleur urbain. Les cendres, appelées **mâchefers** seront utilisées comme matériau pour les constructions routières.



Le saviez-vous ?

La fosse où sont déchargées les ordures ménagères fait 1 300 m³ et la capacité d'incinération est de 46 000 tonnes par an.

Emballages en verre



Les **emballages en verre** déposés dans les points d'apport volontaire sont acheminés vers une **usine de recyclage**. Le verre se recycle à l'infini. Avec une bouteille triée correctement, on refait une bouteille en verre !



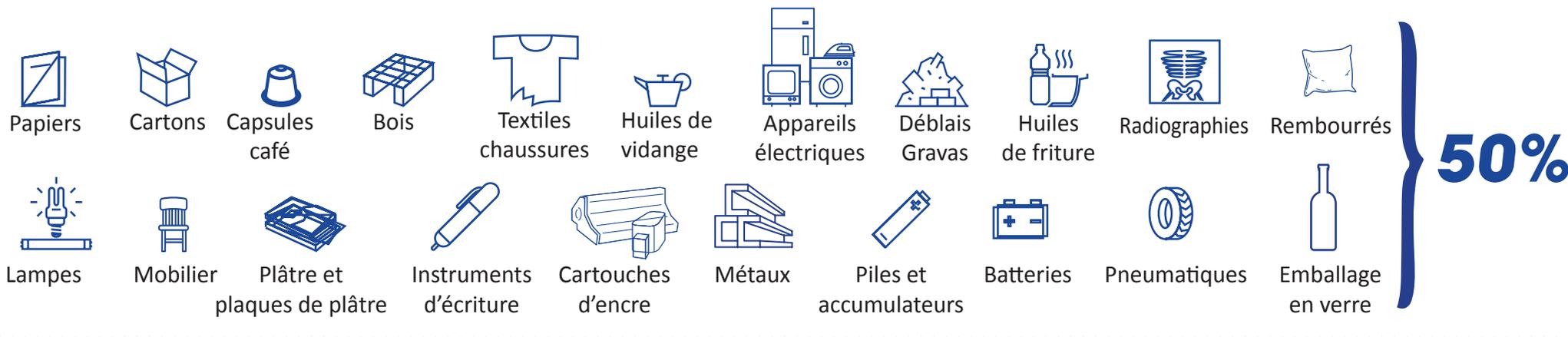
Le saviez-vous ?

Un emballage en verre est fabriqué avec beaucoup (71%) de sable. 40 bouteilles en verre triées correctement et donc recyclées permettent d'économiser 12kg de sable et 1m³ de gaz naturel.

QUE DEVIENNENT vos déchets ?

Vos déchets sont des ressources !

RECYCLAGE



INCINÉRATION ET/OU ENFOUISSEMENT



COMPOSTAGE



Le saviez-vous ?

- Les végétaux sont acheminés sur une plateforme pour être compostés. Le compost que Nevers agglomération distribue (lors d'événements particuliers) en déchèterie est fabriqué à partir de ces végétaux.
- Les produits dangereux sont incinérés. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2019, la vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires de synthèses sont interdits pour les particuliers.
- Le bois déposé en déchèterie servira pour former de nouveaux panneaux de particules.

RÉDUIRE vos déchets

“ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! ”

500 KG Production de déchets annuelle par habitant de l'agglomération

À travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Nevers Agglomération s'est engagée à réduire de **15% ces déchets**.

ASTUCES ET CONSEILS POUR VOUS AIDER À RÉDUIRE VOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN !

ACHETER ET CONSOMMER MALIN

- N'achetez que le nécessaire
- Boire de l'eau du robinet
- Utiliser un sac/panier réutilisable pour vos courses
- Imprimer que si nécessaire et en recto-verso
- Acheter des produits pauvres en emballage
- Remplacer les produits jetables par des produits lavables et réutilisables
- Coller un stop pub sur votre boîte à lettres

PENSER 2^E VIE

- Donner ou revendre vos objets et vêtements
- Favoriser le réemploi, emprunter ou louer
- Réparer vos objets

STOPPER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faire une liste de courses
- Cuisiner les quantités adaptées au nombre de convives
- Faire attention aux dates de péremption et différencier date limite de consommation et date de durabilité minimale
- Donner leur chance aux fruits et légumes « moches »
- Nettoyer son réfrigérateur régulièrement et l'organiser convenablement
- Conserver les restes de repas dans des boîtes hermétiques au réfrigérateur
- Congeler les surplus en portions individuelles
- Cuisiner avec les restes
- Au restaurant emporter les restes de son repas grâce au gourmet bag

REDUIRE SES BIODECHETS

- Composter* vos épluchures, restes de repas et végétaux
- Broyer* vos végétaux (les brûler est interdit et passible d'amendes)
- Pailler
- Mulcher

*Nevers Agglomération vous accompagne et vous soutient financièrement (vente de matériel à tarif préférentiel) pour adopter ces gestes.
Plus d'infos sur <https://www.agglo-nevers.net/>



Vous pouvez récupérer un **stop pub** gratuitement dans vos mairies ou à l'accueil de Nevers Agglomération

LES PETITS + PROPOSES PAR NEVERS AGGLOMERATION

LA COLLECTE DE VOS ENCOMBRANTS

Matelas, sommiers, planches, appareils électroménagers, baignoires, radiateurs, moquettes, jardinières, tuyaux d'arrosage, tables, chaises, réfrigérateur, lustres, TV... sont des encombrants et vous devez les apporter en déchèterie.



Contactez nous au N° Vert ou faites votre demande sur « Nevers Agglo dans ma poche ».

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie, Nevers Agglomération vous propose un service de collecte payant (participation aux frais de déplacement) et sans limite de volume.



Nevers Agglomération ne collecte pas dans vos encombrants :
les végétaux, gravats, huile, amiante, déchets dangereux, batteries et pneus.

DES DISPOSITIFS POUR RÉDUIRE ET VALORISER VOS BIODÉCHETS ET VÉGÉTAUX DANS VOTRE JARDIN

1/3 de vos ordures ménagères est composé de biodéchets (restes de repas, épluchures, etc) et **1/3** des apports en déchèterie sont des végétaux (tonte, branchage, etc). En agissant sur ces 2 gisements, nous pouvons réduire de manière conséquente la quantité de déchets produite sur le territoire.

On compte sur vous ! Compostez ! Broyez ! Adoptez !

Matériels de compostage à prix réduits

Que vous viviez en maison individuelle ou en appartement, Nevers Agglomération vous encourage à composter en participant financièrement à l'achat du matériel à hauteur de 70%.

Aide au broyage des végétaux

Nevers Agglomération vous encourage à broyer vos végétaux à travers plusieurs dispositifs d'aides financières.

Adopte un bec

Une fois par an, Nevers Agglomération propose l'adoption de poules de réforme auprès des foyers intéressés.



Plus d'infos sur le type de matériel de compostage, les tarifs et les dispositifs d'aide au broyage des végétaux sur <https://www.agglo-nevers.net/>



LES PETITS + PROPOSÉS PAR NEVERS AGGLOMERATION

UNE APPLICATION POUR VOUS ACCOMPAGNER

Accessible en téléchargement depuis l'application Nevers Agglo dans Ma Poche, ou directement depuis le site internet, « Mon Service Déchet » vous accompagne, vous informe et vous guide sur le tri et la réduction des déchets.



**NOUVEAU
MON SERVICE DÉCHETS,
LA RUBRIQUE POUR
MIEUX TRIER !**

**DISPONIBLE SUR
L'APPLICATION
"NEVERS AGGLO
DANS MA POCHE"
À TÉLÉCHARGER SUR**



**UNE ÉQUIPE D'AMBASSADEURS
À VOTRE SERVICE**

Nevers Agglomération dispose d'une équipe d'ambassadeurs. Ils sont sur le terrain pour échanger avec vous sur le tri ou la réduction des déchets ou peuvent vous former au compostage. Ils interviennent aussi sur demande dans les établissements scolaires ou tout autre type d'établissement ou lors des manifestations, pour des animations sur le tri, la réduction des déchets ou l'économie circulaire. Merci de leur réserver un bon accueil et n'hésitez pas à les solliciter en nous contactant au **N° Vert 0 800 100 311**

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

Dans le cadre de la Redevance spéciale, Nevers Agglomération assure la collecte de vos papiers et vos emballages (dans la limite de 5 000L/semaine) et vos ordures ménagères (dans la limite de 30 000L/semaine) dans les mêmes conditions que les ménages.

Au-delà de ces seuils de production, les professionnels doivent s'adresser au prestataire privé de collecte de déchets de leur choix.

Jusqu'à une certaine quantité (280 L d'ordures ménagères et 140 L d'emballages par semaine), la collecte de vos déchets est gratuite.

Au delà, le service vous sera facturé.



Plus d'infos sur la redevance spéciale, la collecte des cartons et les tarifs, appelez Nevers Agglomération au 03 86 61 81 21



Nevers Agglomération vous propose également une collecte de vos cartons. Ils doivent être présentés vidés et pliés.

UNE DÉCHÈTERIE SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Elle accueille les artisans, commerçants, PME-PMI, services publics, administrations, etc : tous ceux qui ne sont pas des ménages.

Déchèterie pour professionnels - 03 86 57 17 92

5 Impasse des Taupières à Nevers

Ouverte du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

GRATUIT



Cartons et papiers



Métaux



Plastiques
(dont films et housses)



Mobilier



Radiographies



Huiles végétales



Emballage en verre



Pneus



Végétaux et fermentescibles



Amiante et Fibro-ciment
(sur palette filmée ou en big bag)



Gravats



Huile de vidange



Déchets ultimes



Bois traité et non traité



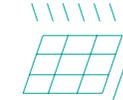
Produits dangereux



Souches et grumes de bois



Plâtre non souillé



DEEE et panneaux photovoltaïques



Plus d'infos sur les déchets acceptés et les tarifs au 03 86 57 17 92

TEOM ? REDEVANCE SPÉCIALE ? DÉCRYPTAGE

100 % DU SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS MÉNAGERS FINANCÉS PAR LA TEOM

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) est la ressource principale de Nevers Agglomération pour financer le service public de collecte et traitement des déchets des habitants.

Elle correspond à la participation financière des usagers pour l'élimination de leurs déchets tous services confondus (mise à disposition de contenants, collecte, traitement, accès en déchèterie, actions de sensibilisation et accompagnement des démarches de réduction des déchets). Le montant de la TEOM est calculé en fonction de la surface et de la valeur locative de l'habitation.

La collectivité fixe chaque année le taux de la taxe par délibération en Conseil communautaire.

ET POUR LES PROFESSIONNELS ALORS ?

Nevers Agglomération a instauré la Redevance Spéciale en 2004. Elle s'adresse aux professionnels et permet de financer la collecte et l'élimination des déchets qui sont assimilables à ceux des ménages.

Elle est calculée en fonction du volume et du type de déchets produits par le professionnel. Aussi la redevance spéciale incite le professionnel à produire moins de déchets et à mieux trier pour maîtriser le montant de sa facture.

Les tarifs sont revus et votés chaque année par les conseillers communautaires de Nevers Agglomération.



Réduire et trier correctement ses déchets sont des gestes qui ont un impact écologique mais aussi économique puisqu'ils permettent de stabiliser les tarifs du service public.

INFRACTIONS *et* SANCTIONS

LES INFRACTIONS :

- Dépôts illicites sur le domaine public avec ou sans véhicule,
- Dépôts ou présentations de contenants en dehors des jours et des heures prévues,
- Dépôts et présentations de déchets et de contenants aux emplacements non désignés et notamment les dépôts effectués devant le domicile d'autres usagers ou producteurs, devant les corbeilles du domaine public et au pied des colonnes/points d'apport volontaire,
- Opérations de récupération, d'éparpillement et de jet de déchets,
- Brûlage ou élimination des déchets par des voies illicites,
- Dangerosité des déchets présentés à la collecte pour les biens et les personnes,
- Non-respect des modalités d'accès en déchèterie et de collecte.

LES SANCTIONS :

Toute infraction sera constatée par procès verbal dressé par des agents habilités.

L'auteur des infractions pourra faire l'objet de contraventions de la 1^{ère} à la 5^e classe ou être poursuivi conformément aux dispositions réglementaires, selon la gravité des infractions, les risques causés à autrui et récidives.



Cette liste n'est pas limitative et toute infraction présentant des risques pour la sécurité des biens, des personnes, pour l'hygiène et la salubrité sera sanctionnée.



MÉMO tri +

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



EN VRAC,
SANS LES IMBRIQUER
SANS LES LAVER
BIEN LES VIDER



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PAPIERS



TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON

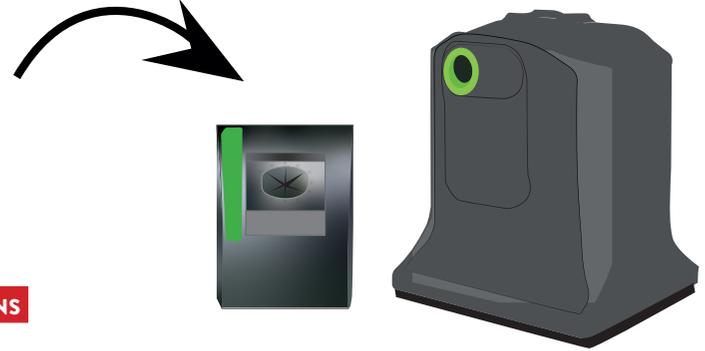
TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

LE VERRE (pots, bocaux, bouteilles, flacons)



EN VRAC,
SANS BOUCHON
SANS CAPSULE
SANS COUVERCLE

PAS DE DÉPÔT À CÔTÉ
SOUS PEINE DE SANCTIONS



LES ORDURES MÉNAGÈRES



EN SAC FERMÉ

PAS DE DÉPÔT À CÔTÉ
SOUS PEINE DE SANCTIONS



JETEZ-MOINS,
COMPOSTEZ !

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES



Jetez-moins, compostez !

JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE !



Papiers



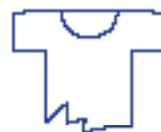
Cartons



Capsules
café



Bois



Textiles
chaussures



Huiles de
vidange



Appareils
électriques



Piles et
accumulateurs



Lampes



Mobilier



Plâtre et
plaques
de plâtre



Instruments
d'écriture



Cartouches
d'encre



Métaux



Déchets
dangereux



Déblais
Gravats



Encombrants



Thermomètres
à mercure



Radiographies



Pneumatiques



Batteries



Huiles de friture



Emballages
en verre



Rembourrés



Végétaux et
fermentescibles



Amiante fibro-ciment à déposer
en déchèterie pour professionnels



Vous ne pouvez pas vous déplacer en déchèterie ?
Faites appel au service payant de Nevers Agglomération

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS AU

▶ N° Vert 0 800 100 311

**NOUVEAU
MON SERVICE DÉCHETS,
LA RUBRIQUE POUR
MIEUX TRIER !**



**DISPONIBLE SUR
L'APPLICATION
"NEVERS AGGLO
DANS MA POCHE"
À TÉLÉCHARGER SUR**

